

Département du Nord
Arrondissement de Cambrai
Canton de Le Cateau

Arrêté 2023-09-02

COMMUNE DE TROISVILLES

ARRÊTÉ DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,
Considérant les travaux de réparation par la Société GCELEC SOGELINK, à compter du 11 septembre 2023 pour une durée de 30 jours.
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur cette voie communale

ARRETE :

Article 1^{er}: La circulation des véhicules sera limitée à 30 km/heure et le stationnement des véhicules sera interdit sur la voie suivante :

- **Chemin du Moulin Saint Martin 59980 Troisvilles**, à compter du 11 septembre 2023 et pendant la durée des travaux.

Article 2 - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité, avec une restriction de chaussée empêchant son empiètement. En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune

Article 5 - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 05 septembre 2023

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

